

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA22 22014) (dossier 1258504006)

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2025, le projet de règlement indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le 22 mai 2025, à compter de 18 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce projet de règlement vise à introduire une nouvelle approche relative aux travaux de réhabilitation et de restauration lors de projets d'agrandissement sur les immeubles existants. Ce projet de règlement intègre également l'étude et la révision des ensembles bâtis sur le territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques.

Fait à Montréal, le 13 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude